

Le Règlement européen Information des consommateurs (INCO) 1169/2011 a pour objectif de faciliter la lisibilité de l'information des produits. L'indication des allergènes devient obligatoire pour 14 allergènes dits « majeurs ». Sont à déclaration obligatoire : gluten, crustacés, œufs, poisson, arachides, soja, lait, fruits à coques, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux, sulfites, lupin, mollusques.



Ces indications ne se substituent pas à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Date	Plat	Lait	Blé/Gluten	Œuf	Poisson	Sulfites	Fruits à coques	Crustacés	Mollusques	Soja	Céleri	Arachides	Moutarde	Sésame	Lupin	Céréales
Semaine 03: du 15 janvier au 19 janvier 2018																
Lundi 15 janvier	Tomates vinaigrette					■							■			
	Escalope viennoise		■													
	Petits pois à la maraîchère	■	■									■	■			
	Yaourt aux fraises bio	■														
	Galette bretonne	■	■							■						■
Mardi 16 janvier	Salade de lentilles					■							■			
	Quenelle de brochet sauce aneth	■	■													■
	Haricots plats															
	Emmental	■														
	Ananas															
Mercredi 17 janvier Accueil de loisirs	Chou blanc vinaigrette					■							■			
	Palette à la moutarde	■	■									■				
	Haricot beurre															
	Gouda	■	■													
	Eclair au chocolat	■	■				■			■		■				
Jeudi 18 janvier	Poireaux vinaigrette					■						■				
	Fricadelles de bœuf sauce Bercy	■	■													
	Pommes dauphines		■													
	Tommes	■														
	Clémentine															
Vendredi 19 janvier	Endives vinaigrette					■							■			
	Sauté de porc aux olives	■	■									■	■			
	Coquillettes		■													
	Petit suisse	■														
	Compote															
Pain BIO																

■ Allergènes ou trace d'allergènes

■ informations à venir

Pour plus d'informations sur les allergènes et la composition des recettes, vous pouvez contacter la diététicienne de la Caisse des Ecoles Publiques au **03 26 85 31 48** de préférence le matin.